## DÉPARTEMENT DE L'AISNE COMMUNE DE MORCOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le deux septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Morcourt dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du Conseil de cette séance, sous la présidence de Madame Rose:-Marie BUCEK, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 30 août 2021

Nombre de membres en exercice: 15

Présents: 12 Votants: 13

Etaient présents: Rose-Marie BUCEK, Pierre-André COURTRAY, Sylvain QUÉVREUX, Ludovic ROUTIER, Samuel CLÉMENT, Jean-Michel LELEU, Daniel NASSAH, Monique MANGIN, Sabine FOREL, Simone TALON, Liliane BAILLON, Méline COCHET

## Absent représenté:

Mr Didier DELSART a donné pouvoir à Mme Rose-Marie BUCEK

Absents non excusés: Laurent BARBER, Alysson CHAMPION

Monsieur Samuel CLEMENT a été désigné secrétaire de séance.

## AUGMENTATION DES TARIFS CANTINE ET GARDERIE

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Samuel CLEMENT, adjoint chargé des affaires scolaires.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, a délibéré et fixe les tarifs concernant l'encaissement des produits de cantine et de garderie à partir du ler novembre 2021 amst qu'il suit (en accord avec la commune d'Omissy):

Le ticket de cantine est fixé à 3.90 €le repas, Et le ticket de garderie à 1.80 €l'heure.

### RENOVATION DE LUMINAIRES SHP EN LED (2ème TRANCHE)

Monsieur Sylvain QUEVREUX, adjoint aux travaux, présente le dossier de rénovation des luminaires SHP en LED (2ème tranche), concernant les rues : résidence Moulin à Vent, place Adolphe Pottier, chemin du Milieu, rue des Mourdris, Petite Rue, résidence Autechaud, résidence Soleil Levant, rue Commandant Guy, rue des Pressiers et le parking de la salle polyvalente.

Le montant HT des travaux s'élève à 78 307,60 €

La participation de l'Uséda, à 34 734.30 €

Reste à la charge de la commune: 43 573.30 €

La commune réalisera ainsi une économie de 69 %.

Les travaux seront réalisés en 2022

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable, à l'unanimité.

## **DÉCISION MODIFICATIVE:**

Madame le Maire explique au Conseil qu'il y a lieu de procéder à la décision modificative n° 7 suivante pour le paiement des intérêts de l'emprunt

chapitre 67 : -0,46 centimes € article 6713 : -0,46 centimes €

chapitre 66 : +0,46 centimes € article 66111 : +0,46 centimes €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré, émet un avis favorable.

### INDEMNITÉ DE CONSEIL DU PERCEPTEUR

Une indemnité de conseil est à verser à Monsieur Alain DURAND, comptable, pour l'année 2021, d'un montant de 45.73 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable, à l'unanimité.

## ADHÉSION AISNE PARTENARIAT VOIRIE (APV)

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Fricoteaux, Président du Conseil Départemental concernant l'adhésion à Aisne Partenariat Voirie. La commune n'y est pas adhérente.

L'adhésion à ce dispositif permet de réaliser des travaux d'investissement en matière de voirie où des subventions de 40% à 70% peuvent être accordées.

Madame le Maire est en attente de réponse sur le montant de la cotisation si on adhérait. Le Conseil Municipal en prend note.

## RECLASSEMENT ADJOINT DU PATRIMOINE

Monsieur CLEMENT informe le conseil, que suite à la fermeture de la médiathèque, Madame BLAKE doit être reclassée.

Lors d'une réunion qui a eu lieu, en présence de Mme le Maire, Monsieur CLEMENT, Mme Aline BLAKE et un membre du syndicat, il a été convenu que Mme BLAKE serait reclassée agent de restauration et agent chargé de 1'entretien des locaux.

Madame le Maire précise que Mme BLAKE pourrait faire le ménage, le mercredi, ou se voir confier des activités avec les enfants.

Madame BLAKE étant en mi-temps thérapeutique jusqu'au mois d'avril. La présente délibération s'appliquera à sa reprise à temps complet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable, à l'unanimité.

## RECLASSEMENTS (AVANCEMENTS DE GRADE) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Bernard BEAUTOUR, adjoint technique principal 2ème classe est nommé adjoint technique principal lère classe à compter du ler juillet 2021.

Monsieur Olivier OUDIN, adjoint technique principal 2ème classe est nommé adjoint technique principal 1ère classe à compter du 1er novembre 2021.

Monsieur Christophe BAERT, adjoint technique est nommé adjoint technique principal 2ème classe à compter du 1er juillet 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable à cette modification du tableau des effectifs, à la majorité.

# DESIGNATION DES MEMBRES SIEGEANT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT):

Madame le Maire donne lecture du courrier de l'Agglomération du Saint-Quentinois concernant la création d'une commission locale d'évaluation des charges transférées. Il faut désigner deux membres impérativement parmi les conseillers municipaux.

- Se porte candidat pour être membre titulaire : Daniel NASSAH, Se porte candidat pour être membre suppléant : Jean-Michel LELEU

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable à ces reclassements, à l'unanimité.

# RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES : GESTION DE L'AGGLO POUR LES EXERCICES 2017 A 2020

Il est exposé au Conseil que la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, à laquelle la Commune appartient, a approuvé le 23 juin dernier le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la gestion de l'Agglo pour les exercices 2017 à 2020.

Aussi, il est rappelé que, conformément à l'article L243-8 du Code des juridictions financières, une présentation de ce rapport doit être effectuée lors du Conseil municipal des communes membres.

Il revient donc aujourd'hui à la commune de délibérer sur ce document.

Le Conseil municipal, vu le Code des juridictions fmancières, vu le rapport de la Chambre régionale des comptes annexé, entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la gestion de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour les exercices 2017 à 2020.

## **REMERCIEMENTS**

Madame Claire DUHAIEN remerc1e le Conseil Municipal par les marques de sympathie lors du décès de son mari,

- Ainsi que la famille de Monsieur Jacques CARPENTIER.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Madame Sabine FOREL fait remarquer au conseil que la retranscription du compte rendu de la dernière réunion ne correspond pas avec son intervention.

Monsieur CLEMENT répond qu'il faut assumer ces interventions.

- Madame le Maire informe ie Conseil que le Conseil départemental a décidé d'adopter la répartition du Fonds Départemental de Péréquation de la taxe additionnelle au titre de l'exercice 2020 d'un montant de 7 780,04 € pour la commune.
- Madame le Maire explique avoir rencontré Monsieur THORIN de Citeos concernant l'installation de radiolites qui n'est plus nécessaire.

En effet, la commune sera urie coininune test pour tester l'armoire intelligente qui ne contera rien à la commune. Cela représentait initialement une dépense imprévue de 3 177,18 €

Cette somme pourrait être utilisée pour équiper les rues (rue du Moulin, rue de la Fontaine, rue de Saint-Quentin, rue Georges Tixier, rue André Mathias, rue des Mourdris, résidence Moulin à Vent, rue des Pressiers, rue Maurice Duverget et rue du Commandant Guy) qui sont dépourvues de boîtes, platines et guirlandes au total, il en manque 45 de chaque. Pour commencer 7 boites, 7 platines et 9 guirlandes seront commandés.

Le Conseil Municipal est d'accord pour équiper ces rues.

Monsieur CLEMENT explique à l'Assemblée son souhait que les tickets de garderie couvrent une demi-heure au lieu d'une heure.

Un sondage sera effectué auprès des parents.

Monsieur CLEMENT remercie Monsieur Daniel NASSAH pour avoir remis à jour les ordinateurs de la médiathèque et de 1'école.

La puissance de ces ordinateurs pourrait être augmentée en ajoutant des barrettes pour un montant de 160 € TTC (les 6)

Sur les deux ordinateurs restant à la médiathèque, un pourrait être installé à l'école et le deuxième à la mairie pour les besoins des administrés. Monsieur NASSAH se propose d'assister les habitants demandeurs, une fois par semaine, dans leurs démarches administratifs ou l'utilisation d'internet.

Le Conseil Municipal est d'accord.

Madame Simone TALON a trouvé une solution pour réduire la vitesse à l'entrée et la sortie de village, installer des chicanes.

Madame Le Maire répond que la voirie départementale s'y oppose.

>Le conseil municipal présentera avec l'aide de Mr Nassah une application Smartphones qui facilite la communication direct avec les administrés de Morcourt où seuls les habitants de Morcourt peuvent avoir ou mettre des alertes à l'instant T.

Madame le Maire informe que des travaux d'élagage sont effectués par la SNCF le long de la voie ferrée.

Le Maire, Rose-Marie BU